



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

« Au cœur de vos territoires,

Des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.

Modalités d'organisation de la Formation Module 4, Police Forestière.

La date : Non fixée à ce jour, en début d'année 2025, un vendredi ou samedi.

Le lieu : Sur le secteur de Poitiers, l'adresse vous sera communiquée en temps voulu.

Le tarif : Au plus juste possible, il dépendra du nombre de participants.

Le contenu de ce module 4 : En conformité avec le Décret 2006 – 1100 du 30 août 2006.

Les Horaires : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

La logistique : Café, Brioche, le repas sera pris sur place, une participation de 15 € vous sera demandée.

Cette formation est dispensée sous la tutelle de la F.N.G.P.A, et sous la responsabilité du président de la Fédération des gardes Particuliers de la Vienne, Mr Loïc LHOMMELET.

Vos coordonnées :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu :

Adresse postale :

Adresse Mail :

N° de Tél :

Nous contacter : Le secrétariat : 06 84 03 51 38

Le Président : 06 12 13 74 25

Merci de votre participation